

# Tableau des heures d'utilisation de l'eau potable

Arrosage, lavage ou remplissage	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi dimanche
<b>Pelouse</b>	N° pair 20 h à 22 h	N° impair 20 h à 22 h	<b>INTERDIT</b>	N° pair 20 h à 22 h	N° impair 20 h à 22 h	<b>INTERDIT</b>
<b>Pelouse</b> (système automatique seulement*)	N° pair 22 h à 24 h	N° impair 22 h à 24 h		N° pair 22 h à 24 h	N° impair 22 h à 24 h	
<b>Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbuscules</b> <b>Véhicules routiers</b> <b>Bâtiments</b>	<b>AUTORISÉ EN TOUT TEMPS</b> Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif d'arrêt qui doit être activé manuellement lorsque le boyau d'arrosage est inutilisé.					
<b>Allées et entrées</b>	<b>INTERDIT EN TOUT TEMPS</b>					
<b>Pataugeoire privée</b> (sans système de filtration)	<b>AUTORISÉ EN TOUT TEMPS</b>					
<b>Piscine</b>	<b>AUTORISÉ DU LUNDI AU VENDREDI</b>			En tant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement ou consommation excessive		<b>IMPORTANT</b> Remplissage et mise à niveau en <b>MAI SEULEMENT</b> Samedis : N° pair Dimanches : N° impair

\* Système intégré de conduites souterraines et d'accessoires initiés par une minuterie fonctionnant à l'électricité.

Enlevez la pellicule et placez votre tableau à l'endroit désiré. La colle n'est pas permanente. Vous pouvez le déplacer si vous le désirez.